



FICHE D'INFORMATION LA PECHE DU THON ROUGE SUR LES COTES FRANCAISES

Le retour timide du thon rouge sur la façade atlantique crée un nouvel engouement, on croise de plus en plus de pêcheurs sous-marins rêvant de capturer un poisson trophée souvent aux dépens de leur sécurité. C'est une pêche spécifique qui nécessite connaissance du poisson, du milieu, de la réglementation et un matériel adapté.

Cette fiche a pour but d'aborder la spécificité de cette pêche, la conduite à tenir et la prévention des risques qui lui sont associés.

Un poisson unique :

Le thon rouge (*Thunnus thynnus*, Scombridae) est un des rares **poissons à sang chaud**. Il est capable « d'endothermorégulation ». Cette spécificité ainsi que ses fantastiques capacités locomotrices et migratoires font de lui **un poisson d'exception**.

L'essor du marché sashimi au sein duquel le thon rouge est une espèce « phare », associé à des défaillances de gouvernance aux niveaux internationaux ont conduit au déploiement d'une flottille de pêche ayant une capacité de capture bien supérieure au potentiel de production de la population. Cette surcapacité a conduit à une surexploitation qui a été identifiée par le comité scientifique de la CICTA en 1996. On pensait même que l'espèce (stock Atlantique et Méditerranéen) pouvait disparaître en 2012.

Aujourd'hui, malgré un léger redressement du stock de Thon rouge (ICCAT, 2014), il reste **menacé**. Sa capture est donc encadrée et doit rester exceptionnelle.

Quelques chiffres :

Longévité :	40ans	Poids :	30kg à 4 ans
Maturité :	4 ans (Méditerranée) 9 ans (Atlantique Ouest)	Vitesse :	600kg à 30 ans 80km/h

La réglementation en PSM :

- **Autorisation** : La pêche du thon rouge est soumise à autorisation. Pour la pratiquer, il est obligatoire de détenir une autorisation délivrée par le Ministère de l'écologie. Ce document est lié à un nom de personne physique et au nom d'un bateau.
- **Marquage** : Lors de la capture, le thon doit immédiatement être marqué via une bague spécifique délivrée par le Ministère.
- **Déclaration** : Chaque capture doit être déclarée dans un délai de 48heures via un formulaire spécifique .
- **Taille et quantité** : La capture est limitée à un thon par personne et par jour. Chaque prise devra mesurer au minimum 115 cm et dépasser 30kg.
- **Période** : chaque année 2 périodes de pêches sont fixée entre juillet et septembre (se référer aux instances compétentes).

NB : lors de la délivrance des bagues, la FFESSM vous précisera l'ensemble de modalités liées à la capture.

Capture en pêche sous-marine :

Le matériel :

La taille, le poids, la vitesse et le milieu dans lequel évolue le thon rouge nécessite un matériel adapté :

- « **break-away** » recommandé ! Il s'agit d'un dispositif qui permet de désolidariser la flèche du fusil, flèche elle-même reliée à un train de bouées. En effet, à moins d'un tir léthal, un poisson d'une centaine de kilos lancé à 70km/h aura vite fait de vider le moulinet et d'arracher le fusil des mains du chasseur.
- **La floatline** : une corde flottante qui de par sa rigidité et sa flottabilité va se positionner à la verticale lors de l'immersion. Elle a pour but d'éviter au pêcheur d'être accroché par la ligne lors du départ du poisson.
- **Le bungee** : c'est un élastique spécifique de grande taille et doublé à l'intérieur par une corde ou dynema de grande résistance (200/300kg) qui en s'allongeant de 2 à 3 fois sa longueur va permettre de ralentir progressivement le poisson avant et pendant qu'il commence à couler le train de bouée. Sans lui l'à-coup provoqué par le poisson arrivant en bout de ligne peut casser le montage.
- **Les bouées** : Leur taille et leur nombre dépend de la taille du poisson recherché et de la profondeur de la zone pêchée. N'oubliez pas qu'une fois coulée, la bouée va se compresser et perdre de sa flottabilité. Pour compenser ce fait, on utilise des bouées sous pression 1 à 3 bars ou des bouées incompressibles. L'usage de plusieurs bouées permet de rendre progressive la traction exercée sur le train et d'éviter la casse. A titre d'exemple, un thon de 40kg est capable de couler 2 bouées de 20 litres ...



Break-Away



Pointe détachable

- **La flèche** : la traction exercée sur la flèche va dépasser les 150kg ; il est indispensable d'utiliser une flèche à ergot, de fort diamètre (≥ 8 mm), terminée par une pointe détachable (de qualité) afin d'éviter que la chair tendre du thon ne se déchire ou que l'ardillon ne s'arrache au démarrage du poisson.

- **Le fusil** : l'eau claire, la chasse dans le bleu, la taille du poisson génèrent des tirs lointains nécessitant une puissance suffisante pour traverser le poisson. On choisira donc un fusil disposant d'une portée supérieure à 6 mètres

efficaces. (Fusil de 120 double roller ou triple sandows)

Les risques :

- **La ligne de bouées** : le démarrage d'un thon rouge est explosif. Si la ligne de bouées se trouvait prise dans votre ceinture, couteau ou autour d'un de vos membres, l'issue serait fatale.
- **L'éloignement des côtes** : les chasses ont bien souvent lieu à plus de 6 miles d'un abri. Il faut veiller à respecter la législation correspondante.
- **La perte du poisson** : taille du poisson mal estimée, tir approximatif, matériel non adapté ... autant de risques de blesser un poisson d'exception !

